



CODE DE CONDUITE DES FOURNISSEURS 2020



APPLIED
Industrial Technologies®

OBJECTIF

Des relations solides et durables avec nos fournisseurs présentent un grand intérêt pour Applied et pour nos clients. Ces relations doivent être fondées sur le respect mutuel et des opérations équitables. Applied Industrial Technologies, Inc. et ses sociétés affiliées dans le monde entier (« Applied ») s'engagent à respecter toutes les lois et la réglementation applicables dans tous les pays où nous exerçons nos activités. Comme il est indiqué dans le présent Code de conduite des fournisseurs d'Applied (le « Code »), Applied s'engage à respecter des normes rigoureuses en matière d'intégrité et de durabilité.

Applied attend de tous ses fournisseurs, entrepreneurs et conseils (collectivement désignés aux présentes par les « Fournisseurs ») et des administrateurs, des membres de la direction, des associés, des représentants, des conseils et des mandataires des fournisseurs (« Représentants des fournisseurs ») qui participent à l'exécution des travaux pour Applied, qu'ils adhèrent au présent Code ou à des normes semblables et qu'ils exercent leurs activités de manière éthique. Les fournisseurs doivent également respecter toutes les lois et la réglementation applicables, les exigences énoncées dans le présent Code et leurs obligations contractuelles envers Applied, y compris les modalités d'achat d'Applied, disponibles à l'adresse www.applied.com/terms-conditions, sauf si une autre entente écrite régit nos transactions.

ÉTHIQUE DES AFFAIRES

Le fournisseur doit exercer ses activités de manière éthique et observer les points suivants:

- il ne doit pas s'engager dans une forme de pratiques malhonnêtes, y compris, entre autres, la subornation, les boycottages, l'extorsion, la fraude, l'usurpation d'identité, les fausses déclarations, le blanchiment d'argent et le soutien ou la participation à des organisations ou activités terroristes ou de crime organisé;
- il ne doit pas offrir ni accepter, ni recevoir ni chercher à recevoir de pots-de-vin, de dessous-de-table, de contributions politiques illégales, des paiements répréhensibles ou tout bien de valeur aux administrateurs, membres de la direction, associés, représentants, conseils et mandataires d'Applied (« Représentants d'Applied »), ou à tout client, représentant du gouvernement ou tiers, dans le but d'obtenir ou de conserver des contrats ou tout autre avantage inappropriés, indépendamment du fait que la loi ou les pratiques locales puissent permettre quelque chose de contraire;
- il doit avoir une politique écrite sur la lutte contre la corruption et la subornation qui comprend un examen annuel de cette politique avec ses employés;
- il respecte toutes les lois et la réglementation en matière d'importation et d'exportation des États-Unis et d'autres pays dans lesquels il exerce ses activités;
- il se conforme à toutes les lois antitrust et aux autres lois sur la concurrence applicables;
- il s'approvisionne en biens et en services de manière responsable;
- il vend uniquement les produits qu'il est autorisé à vendre et ne participe pas à la vente de produits contrefaits;
- il protège tous les renseignements confidentiels fournis par Applied et les partenaires commerciaux d'Applied;
- il évite tout conflit d'intérêts susceptible d'influencer négativement les relations commerciales ou de sembler nuire aux intérêts d'Applied;
- il respecte la propriété intellectuelle d'autrui, y compris celle d'Applied;
- il se conforme aux directives opérationnelles pour les fournisseurs et les centres de distribution des États-Unis d'Applied, s'il est situé aux États-Unis;
- il respecte toutes les lois et la réglementation applicables à ses activités ainsi que les normes de son secteur d'activités, y compris celles relatives à la fabrication, à la tarification, à la vente, à la distribution et à l'étiquetage des marchandises.

CONFORMITÉ POUR LES MATIÈRES ET MINÉRAIS DE CONFLIT

Dans le cadre de la conformité d'Applied aux exigences réglementaires et des clients concernant l'interdiction et la restriction des substances, y compris les substances dangereuses et les minerais de conflit, les Fournisseurs doivent s'assurer que les biens fournis à Applied sont conformes aux exigences visées par le champ d'application de toute la réglementation en la matière. Le Fournisseur doit en particulier:

- établir et maintenir des processus raisonnablement conçus pour assurer le respect du présent Code de conduite, atténuer les risques qui y sont déterminés et en faciliter l'amélioration continue;
- s'assurer que tous les produits fournis à Applied sont conformes aux lois et à la réglementation applicables sur les restrictions relatives au contenu chimique, y compris la dernière révision du règlement sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des substances chimiques (Registration, Evaluation, Authorization, Restriction of Chemicals, REACH) et de la directive sur la limitation de l'utilisation de substances dangereuses (Restriction of Hazardous Substances, RoHS);
- garantir que tous les produits livrés à Applied sont conformes et marqués et étiquetés conformément à la réglementation et aux directives respectives;
- ne pas fournir de tantale, d'étain, d'or ou de tungstène de la République démocratique du Congo ou d'un pays voisin qui finance directement ou indirectement des groupes armés qui enfreignent les droits de la personne (« minerais de conflit »); le fournisseur certifie en outre qu'il n'a pas fourni, et ne fournira pas à Applied de produits ou matières fabriqués ou commandés pour la fabrication contenant de tels minerais de conflit;
- mettre en œuvre une politique concernant les lois et la réglementation applicables en matière de minerais de conflits et faire preuve de diligence raisonnable pour enquêter sur la source de ces minerais;
- répondre en temps opportun aux demandes d'Applied pour prouver sa conformité à ces exigences.

ACCÈS AUX RECOURS

Dans l'éventualité où Applied détermine que les efforts d'un Fournisseur pour se conformer au présent Code ont été insuffisants et que le Fournisseur ne coopère pas à l'élaboration et la mise en œuvre de mesures correctives raisonnables, Applied se réserve le droit de prendre les mesures appropriées pouvant aller jusqu'à l'interruption de sa relation avec le Fournisseur.

Si un Fournisseur ou les Représentants d'un fournisseur estiment que les modalités du présent Code ne sont pas respectées, ou qu'Applied ou tout Représentant d'Applied n'agit pas conformément au présent Code, Applied encourage le Fournisseur à communiquer de manière anonyme avec Lighthouse, la ligne d'assistance tiers d'Applied pour les signalements en matière d'éthique (numéro sans frais ou interface Web) en utilisant les renseignements ci-dessous.

Numéros sans frais:

États-Unis, Canada (anglais) - 844-600-0074

Australie, Nouvelle-Zélande, Singapour - 800-603-2869

Mexique (espagnol) - 01-800-681-5340

Porto Rico (espagnol) - 800-216-1288

Canada (français) - 855-725-0002

Interface Web: www.lighthouse-services.com/applied



Corporate Headquarters

1 Applied Plaza

Cleveland, Ohio 44115

Applied.com

CC-0720-24-9jfp6m